

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Le Vésinet (78110)

Réponses de Bernard Grouchko, au nom de la liste « LE VESINET NOTRE VILLE »

— le 02/03/2020 à 12:00 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Le plan vélo a été voté par la CASGBS à mi 2019. Il s'agit maintenant pour le Vésinet d'adopter le financement du réseau complémentaire et des infrastructures à l'échelle de la commune, et de tout mettre en oeuvre afin d'assurer la cohérence avec les communes limitrophes.

Nous (élus de la Ville) avons d'ores et déjà communiqué à la CASGBS notre plan 2020 2023 pour ce qui concerne les liaisons Vélo « routes communales ». Un plan vélo sera rapidement adopté en budget 2020 (Plan Pluri Annuel) pour démontrer notre engagement en tant que ville, et aussi pour permettre l'obtention de subvention région qui impose ce PPI.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Nous avons un groupe Vélo regroupant Agents, DST et 3 élus (sécurité, technique, et développement durable) qui ont repris le groupe de travail depuis 2 ans .

Une réunion par mois . Certaines associations ont participé aux réunions.

Nous pensons élargir le débat et organiser une réunion plénière tous les 3 mois pendant la prochaine mandature associant 1 représentant de chaque association pour avancer ensemble.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer un réseau express vélo Référence est faite à la diapo 8 du manifeste.

Le Vésinet doit tout mettre en oeuvre afin d'assurer la continuité du plan vélo de la CASGBS sur les grands axes.

Pour le Boul CARNOT, les études et échanges avec le bureau d'étude du département ont démarré en juin 2019 et sont en cours . Des décisions importantes sont à prendre sur le type de voie (séparées ou doubles) ainsi que sur les problématiques de suppressions d'arbres et de stationnements. La piste prévue est bien une piste simple de chaque côté de l'axe ou bidirectionnelle d'un seul côté, séparée des piétons et des voitures .

Pour la Place de la république, idem, les études avec le Bureau d'études sont en phase finale. Début des travaux prévus 2eme semestre 2020.

Pour les autres voies (Croissy et Montesson), elles sont inscrites sur l'agenda et le plan Vélo de la CASGBS. Elle n'ont pas encore d'échéanciers. Nous ferons tout pour que ces voies soient terminées à la fin de notre prochain mandat.

Pour les ponts routiers , ils sont étroits et remplis de réseaux difficiles à déplacer. La solution en cours est la création d'un encorbellement sur les 2 ponts (Lorraine, et Croissy).

Cette solution pouvant prendre beaucoup de temps , des solutions intermédiaires comme des feux pour les voitures pourront être mise en place dans la période intermédiaire . D'autres solutions que vous exposez peuvent être discutées.

Nous sommes en contact avec la RATP / IDF MOBILITES pour les 2 encorbellements. (début de discussions).

Action n°4 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : - Boulevard Carnot

- Route de Montesson
- Route de Croissy
- Place de la République

Nous avons bien sûr prévu d'amplifier les itinéraires cyclables (double sens jalonnés), en direction :

- du nouveau quartier Princesse
- du lycée Alain
- du Lycée Bon Sauveur
- du collège du Cèdre
- des 2 gares RER

pour le nouveau quartier Princesse, un nouvel axe cyclable (la Serpentine) est en travaux . 2 autres axes cyclables sécurisés sont envisagés :

- Allée d'Isly : aménagement déjà en place des sens de circulation pour limiter les flux d'autos et faciliter les flux cyclistes. A terme notre projet est de rendre cette voie piétonne et cycliste.
- Avenue de la Princesse, où la place sur les trottoirs est suffisante pour créer 2 pistes .

cf question 1

Action n°5 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : toutes les écoles aux gares du Vesinet Pecq et/ou du Vesinet Centre (cf. diapo 10 du manifeste).

Les pelouses pourraient être adaptées pour créer ce réseau efficace et déjà naturellement séparé du trafic motorisé (cf. diapo 13 du manifeste). Il faudra porter une attention particulière au franchissement des ponts et des passerelles ferroviaires (rampes motorisées pour la montée, et freinées dans la descente : <https://youtu.be/ryc2sqjCkMs>)

L'idée technique évoquée est particulièrement adaptée aux passerelles piétonnes ferroviaires ou sous terrain des RER . A voir la faisabilité technique, le prix, et la propriété de ces passerelles. Mais l'idée est séduisante.

Action n°6 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines de Montesson, Chatou, Croissy sur Seine et Le Pecq.

C'est tout le principe du plan vélo de la CASGBS

Oui bien sûr . Des points de non raccordements (Croissy ?) peuvent encore exister . A régler au cas par cas .

Action n°7 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Oui bien sûr .

Nous pensons aussi jalonner des irrégularités de chaussée type plaques d'égouts, pour qu'elles soient mieux visibles.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Cf. diapo 12, exemple entre route de Montesson et Route de Sartrouville.

Cela revient à créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Zone 30 en dehors des grands axes :

Nous pensons passer par une étape intermédiaire à savoir ZONE 30 sur tous les itinéraires jalonnés, et faire respecter ces

ZONES 30 par des Panneaux clignotants, des peintures au sol, des radars pédagogiques, des contrôles de police). Nous connaissons les Etudes de mortalité piétons CERTU : 10% si inférieur à 30km/h, 80% si vitesse supérieure à 50km/h. La mortalité piétons diminue fortement au passage en zone 30. Ressenti très positif des piétons et des vélos. Il est important d'harmoniser les vitesses dans les centres-villes là où la cohabitation entre piétons, cyclistes et automobilistes est importante.

Sécuriser les intersections par l'infrastructure :

Cette réflexion est déjà avancée place de la République, et rond point BELLOY quartier Merlettes.

Il faut néanmoins faire très attention aux commerces. Si nous passons d'une modalité de 4% à 10% de vélo, cela nous placera déjà parmi les meilleures villes de France. Il faut néanmoins penser au 90-96% des gens qui continueront à faire leurs courses/ aller au restau / théâtre en voiture.

Lors de l'installation de la piste cyclable du Boul. Carnot, quelques places de stationnement vont être supprimées. Notre projet de parking place du marché (+150 places) permet d'offrir des alternatives de stationnement pour la place de l'église ou le stationnement en surface adjacent à la place du marché.

Action n°9 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Ce principe devrait être appliqué partout en dehors de la route de Montesson, de la Route de Croissy et du Bd Carnot. Des zones 30 pourraient être aménagées sur ces axes, à proximité des établissements scolaires et des intersections avec pistes cyclables.

Oui les Zones 30 abords des collèges/ école primaires sont déjà installées, sauf Ecole Pasteur / Boul. Carnot. Pour la généralisation de zone 30, nous pensons passer par l'étape intermédiaire de Zone 30 sur itinéraires jalonés (cf question 8)

Les chicanes que vous promouvez sont difficilement compatibles avec les itinéraires jalonnés double sens cyclables. certains cyclistes se plaignent de ces chicanes où ils font face à un refus systématique de priorité des automobilistes.

Action n°10 : je m'engage

Transformer en zone piétonne Commencer à mettre en place une zone piétonne en centre ville, par exemple rue Thiers. Fermer définitivement le tour du lac des Ibis.

Oui, la rue tiers sera modernisée rapidement dans notre mandat si nous sommes élus. (sans trottoirs, stationnement minutes ...) et pourra devenir piétonne le samedi après concertation.

Il est difficile de fermer les Ibis pour les riverains. Difficile de dire aux riverains qu'ils habitent une impasse. Les Ibis sont fermés le mercredi samedi et dimanche et pendant les vacances scolaires. Le ratio est donc supérieur à 60% de fermeture, ce qui est un équilibre accepté par les Vésigondins.

Nous sommes néanmoins bien sûr ouvert pour ouvrir ce débat sur les Ibis (qui est n'a pas cessé d'être ouvert depuis 50 ans par ailleurs). Pour la rue Thiers, la réfection de la place du marché va ouvrir le débat sur ses trottoirs, stationnements

Action n°11 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Oui pour les sas vélos qui sont prévus. Nous sommes convaincus de leurs utilités pour améliorer le confort et la santé du cycliste.

Oui pour les cédez le passage cyclistes aux feux, prévus sur les feux du Vésinet. Ils sont par ailleurs recommandés et financés par la CASGBS.

Oui pour les itinéraires jalonés double sens cyclables. Au cas par cas, rue par rue, à voir avec les riverains.

Par ailleurs, les itinéraires jalonés imposent le passage de rues en sens unique, ce qui est un outil de lutte contre « les itinéraires Waze » qui font « gagner » quelques secondes sur un transit. Ce type de transit est dangereux pour les cyclistes.

Action n°12 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Exemple : <https://partagetarue94.wordpress.com/2019/01/25/rues-scolaires-pietonisees-aux-heures-decole-dans-le-94-et-autour-valorisons-les-bonnes-pratiques/>

La meilleure zone de test semble être la rue Henri Dunant qui intègre sur un faible linéaire une maternelle, une primaire et un collège.

A nouveau, ce type de décision visant à mettre des contraintes à 90% d'une population pour 10% de cyclistes doit être discuté école par école en concertation avec les parents d'élèves et les enseignants. Le cas du Collège du Cèdre est différent puisque plus de la moitié de la population des élèves est soit piétonne ou soit cycliste.

Action n°13 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement Par exemple place de l'église, mais également dans les zones résidentielles, où bon nombre de places de stationnement pourraient être supprimées et redonner ainsi de la place aux piétons et autres mobilités douces et actives.

L'objectif à terme est de supprimer des stationnements place de l'église. Il s'agit de le faire en concertation avec les commerçants, et donner une priorité de stationnement aux clients des commerçants. L'amélioration du contrôle devra aller avec ces réductions de places.

Pour le reste du Vésinet, un stationnement qui est passé de 6h à 4h durant notre mandature, est un signal vers moins de stationnement et plus de place pour les vélos.

Action n°14 : je ne m'engage pas

Étendre la zone de stationnement payant pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement. *Assurer à la même occasion le contrôle du bon paiement du stationnement.*

Dans un premier temps nous allons accroître l'efficacité du contrôle. Les évolutions technologiques, tels que le pay-by-phone avec immatriculations enregistrées (système LAPI), peuvent accroître significativement l'efficacité du contrôle du bon paiement du stationnement, même dans les zones gratuites (dites bleue ou vertes). Ce système est en étude. Après ce premier pas en avant, on pourra peut-être changer des zones contraintes.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°15 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé véligo à la gare du Vésinet Le Pecq et au Vésinet Centre. Il est nécessaire d'augmenter l'offre. Un stationnement Véligo pourrait être créé côté lac de la Station, étant donné que le pont ferroviaire de la route de Montesson est peu (pas) cyclable.

Cette saturation du stationnement véligo à la gare du Vésinet Le Pecq fait partie de nos priorités. 450 places ont été installées en 2015. 60 places VELIGO en 2019 au Vésinet Centre. Suite au succès de ces abris, 200 supplémentaires sont nécessaires aujourd'hui. Le foncier nécessaire a été identifié (petite gare Pecq, pelouse Bizet, Parking Interet Régional, pour au moins 120 attaches supplémentaires (80 attaches rue Georges bizet, et 40 attaches rue Alexandre Dumas, + PIR non défini).

Action n°16 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. En centre Ville, autour de la place de la république, aux Charmettes, Ilot des Courses, et dans le quartier Princesse.

Les arceaux normés sont la règle au Vésinet depuis 2016. Les vieux arceaux place de l'église seront remplacés lors de la rénovation de la place de l'Eglise en 2020 /2021.

Le programme ECO QUARTIER Princesse (dont les groupes scolaires Princesse et l'esplanade) intègre 111 arceaux normés de 110cm de hauteur, qui peuvent servir pour environ 220 vélos, soit une offre très favorable au Vélo.

L'idée de supprimer quelques places de stationnement dangereuses pour la visibilité ou trop proches des passages piétons, et d'installer en lieu et place des arceaux à vélos, est une excellente méthode. Elle sera étudiée au cas par cas.

Action n°17 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Ceci est particulièrement applicable dans les zones à plus forte densité du PLU (zones UA et UB du PLU)

Notre programme pour la prochaine mandature intègre des changements de PLU dans les zones denses pour accroître, pour les logements neufs, l'espace réservé aux rangements vélos, voir la recharge de vélos électriques.

Action n°18 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

A la fois pour les enfants, mais aussi pour les parents accompagnants.

C'est déjà le cas dans nos gymnases, ou dans nos écoles. Le collège du cèdre intègre un sous sol complet dédié aux centaines de vélos des collégiens et qui est sécurisé.

Les nouvelles écoles primaires et maternelles de Princesse intégreront des abris vélos intérieurs pour les enfants et extérieurs pour les parents.

A voir les problèmes de sous équipements au cas par cas.

Action n°19 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Ceci devrait être mise en oeuvre en premier lieu aux abords des écoles, en centre ville et aux abords des gares.

Cf réponse question 16

Action n°20 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Service à développer par exemple les jours de marché.

C'est une excellente idée. Elle sera mise en œuvre après concertation sur la prochaine place du marché en centre ville, à titre d'essai. Une association devra en assurer la gestion.

Action n°21 : je ne m'engage pas

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Une aide de 500€ est en place pour l'achat de vélos électriques en Région. Notre futur atelier Vélos à la gare du Vésinet Le Pecq devrait avoir une activité de vente de vélos réparés et recyclés, et de location de vélos sur courte durée.

Nous considérons au Vésinet que le coût d'achat d'un vélo n'est pas l'obstacle principal à son utilisation régulière.

Par contre nous souhaitons promouvoir le marquage des vélos en installant un point marquage fixe et permanent dans notre futur atelier vélo à la Gare du Vésinet Le Pecq (cf question suivante).

Action n°22 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Nous allons mettre en place d'un atelier Vélo à la gare du Vésinet Le Pecq :

- Le foncier a été acheté en juillet 2019.

- Un appel d'offre a attribué l'exploitation à l'ESAT de Carrières sur Seine La Roseraie, suivant nos informations.

- Un espace de 70m² pour la réparation, ainsi qu'un lieu de stockage de Vélos sera mis à disposition. 20 emplois seront mis en place (atelier vélo et café joyeux) pour la nouvelle vie de cette petite gare. Les financements de la Région, et du concessionnaire (APEI AVENIR) sont en place et accordés. Les travaux débutent fin 2020.

Promouvoir une culture vélo

Action n°23 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

A étudier avec les directions des établissements scolaires.

Nous envisageons par ailleurs de remettre en place les permis vélos dans les écoles primaires. La logique voudrait que l'éducation nationale prenne cela en charge. Dans la pratique, c'est plutôt la mairie qui doit mettre à disposition des agents, et c'est ce que nous ferons.

Action n°24 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Utiliser par exemple le tour du lac des ibis.

Cela n'est il pas déjà le cas aux Ibis? Nous avons enlevé les trottoirs de granit dangereux pour les cyclistes et remplacé par des petits plots de bois moins dangereux. On peut généraliser cette méthode.

A voir sur le terrain.

Action n°25 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Le Vésinet, c'est 3km de diamètre avec très peu de relief.

Oui , Excellente idée .

Dans le même esprit, nous étudions avec notre bailleur « nettoyage voirie » la mise en place de vélos triporteurs pour nettoyer les sentiers des rivières.

Le Maire du Vésinet roule souvent en trottinette électrique. Certains élus (dont l'auteur de ces lignes) sont souvent à vélo.

Action n°26 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

La mise en place d'une offre de mise à disposition de vélos électriques pour les agents pourrait être étudiée.

Action n°27 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture".

A étudier .

Plusieurs de nos maires adjoints actuels y sont favorables. Les conditions de mise en place restent à définir.

Action n°28 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Ceci inclus le stationnement des deux roues motorisés.

Oui bien sûr . Si les effectifs de police le permettent . A nouveau , la technologie type systeme LAPI pourra peut être le permettre .

Action n°29 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Excellente idée . Notre service de communication sera ouvert à une telle proposition.

Commentaires généraux

Le Vélo et la circulation douce est une des meilleures solutions pour lutter contre :

- le réchauffement climatique et les îlots de chaleur en ville,
- la sur-utilisation de la voiture en ville
- le trafic trop dense sur le pont du pecq , sur le trajet vers le pont de chatou, et bientôt aussi vers le pont de Bougival
- une meilleure utilisation de nos gares RER et un changement des habitudes de nos concitoyens .

La commune est le meilleur échelon administratif et de loin , pour la mise en place de cette solution efficace.

Nous nous engageons donc à promouvoir cette circulation douce pendant les 6 prochaines années avec les associations qui

voudront bien nous accompagner.